

Envoyé en préfecture le 20/06/2025 Reçu en préfecture le 20/06/2025 Publié le ID : 083-218300317-20250613-D_2025_PTRU_08-AR  	REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES Décision JLL/ADP/JLR PTRU 2025-08 Nomenclature 1.1
--	---

DECISION DU MAIRE

LE MAIRE,

***Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 2020/admg/07 du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
Vu l'arrêté DGS n°031-2020 de Monsieur le Maire en date du 10 août 2020 portant délégation permanente de signature à Monsieur André Del Pia, 1^{er} Adjoint,*

Considérant les travaux d'aménagement de la salle polyvalente du Recoux prévus au programme 2025 de la commune,

Considérant la publicité effectuée le 18 avril 2025 avec insertion de l'avis de consultation dans le journal d'annonces légales « TPBM » et sur la plateforme des marchés « marches-securises.fr, et la consultation d'entreprise associée,

Considérant que suite à la procédure, la proposition présentée par l'entreprise SOCIETE INDUSTRIELLE DE SERRURERIE pour le lot n°3 Serrurerie apparaît comme économiquement et techniquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1 : d'attribuer le marché de travaux lot n°3, Serrurerie, pour les travaux d'aménagement de la salle polyvalente du Recoux à l'entreprise SOCIETE INDUSTRIELLE DE SERRURERIE (SIS), 891 Avenue Pierre Brossolette – 83300 DRAGUIGNAN, pour un montant de 32 089,00 €HT soit 38 506,80 €TTC.

ARTICLE 2 : de dire que les dépenses seront imputées sur l'article 21318 du budget principal.

Envoyé en préfecture le 20/06/2025 Reçu en préfecture le 20/06/2025 Publié le ID : 083-218300317-20250613-D_2025_PTRU_08-AR	REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES Décision JLL/ADP/JLR PTRU 2025-08 <i>Nomenclature 1.1</i>
--	---

ARTICLE 3 : que le Directeur Général des Services et le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Le Cannet des Maures, le 13 juin 2025

Pour Le Maire,

L'Adjoint délégué au pôle technique de rénovation urbaine

André DEL PIA



Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire du Cannet des Maures dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr